



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
North Core Project | Projet Dorsale Nord

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS- SELECTION DE FIRMES)

Pays : Nigeria, Niger, Bénin et Burkina Faso

Nom du Projet : Projet d'interconnexion électrique « WAPP – Dorsale Nord »

Financement N° : Crédit IDA 6342-NG, Dons IDA 392-BF&394-NE

Titre de la mission : Audit de la mise en œuvre des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) du
Projet Dorsale Nord.

Référence : AUDIT PAR-PROJET DORSALE NORD

Date : 17 juin 2024

1. Les Gouvernements du Nigeria, du Niger, du Bénin et du Burkina Faso ont obtenu des financements de la Banque mondiale pour couvrir une partie du coût du Projet d'Interconnexion Electrique 330 kV appelé « Projet Dorsale Nord » et ont l'intention d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer des paiements au titre de Services de Consultants pour la réalisation de l'audit de la mise en œuvre des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) du Projet Dorsale Nord.

Ce projet consiste en la construction d'une ligne de transport d'énergie électrique 330 kV sur environ 880 km reliant Kalgo au Nigeria à Ouagadougou au Burkina Faso en passant par Niamey et Zabori au Niger avec un segment reliant le poste de Zabori au poste de Malanville au Bénin ainsi que des postes associés.

2. Étendue des services

Les services attendus du Candidat portent sur l'audit de la performance et du niveau de conformité de la mise en œuvre des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) du projet WAPP-Dorsale Nord avec les dispositions et les instruments de sauvegardes sociales à la fois convenues, approuvés et publiés dans le cadre du projet.

Le consultant travaillera en collaboration avec l'Unité de Gestion Centrale du Projet WAPP-DN à Abuja, ainsi qu'avec les Unités de Gestion Locales du Projet (UGLP) de chaque pays, les ONG partenaires et les organes d'accompagnement tels que les Comités Nationaux de Suivi (CNS/CNA), les Comités Locaux de Suivi (CLS) et les Comités de Résolution des Plaintes avec les Communautés (CRP-C). L'objectif est d'auditer l'exécution des mesures de réinstallation inscrites dans chaque Plan d'Action de Réinstallation (PAR). Cela implique de vérifier si la mise en œuvre des PAR est conforme aux dispositions initiales et mises à jour, d'évaluer le niveau de mise en œuvre, d'examiner la consultation et la participation des parties prenantes, d'évaluer la gestion des plaintes, de vérifier l'indemnisation des personnes affectées et des groupes vulnérables, et de proposer des mesures correctives le cas échéant. Le consultant examinera également les modalités de suivi-évaluation et s'assurera de l'existence de preuves documentaires pour étayer les indemnisations.

3. Durée de mission

La durée totale de la mission est estimée entre 45 et 60 jours calendaires selon le pays audité, de la manière suivante :

- Audits de la mise en œuvre du PAR du Bénin : 45 jours calendaire ;
- Audit de la mise en œuvre du PAR du Nigeria : 45 jours calendaire ;

- Audit de la mise en œuvre du PAR du Burkina Faso : 60 jours calendaire ;
- Audit de la mise en œuvre du PAR du Niger : 60 jours calendaire.

La date prévue de commencement de la mission est novembre 2024.

4. Termes de Référence

Les Termes de Référence (TdR) détaillés pour la mission peuvent être obtenus sur demande en envoyant un courriel à l'adresse suivante: procurement@wappnorthcore.org avec copie à info@wappnorthcore.org.

5. Qualifications des Consultants et critères de présélection

Le Projet WAPP Dorsale Nord invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour effectuer les Services. Les critères de présélection sont basés sur les expériences générales et spécifiques des candidats définies comme suit :

- Être un Bureau d'études ou le groupement de bureaux d'étude doit avoir au moins dix (10) années d'expérience pratique dans les missions liées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'audit des PAR..
- Attester des expériences dans la conduite des audits de PAR et/ou audits de conformité environnementale et sociale, ainsi que la préparation et/ ou la mise en œuvre des EIES, des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) ou des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de projets, notamment sous financement de l'AFD, de la BAD et/ou de la BM.
- Le consultant ne doit pas avoir déjà participé à une mission d'étude ou d'évaluation environnementale et/ou sociale dans le cadre du Projet WAPP-Dorsale Nord.

Le Personnel clé nécessaire à la réalisation de la mission **ne sera pas** évalué à cette étape-ci.

Critères d'évaluation	Notation		Points
1. Qualification Générale du Consultant			10
Ancienneté dans les missions liées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'audit des PAR	Dix années et plus	10	10
	Entre 5 et 10 années	5	
	Entre 3 et 5 années	3	
	Inférieure à 3 années	0	
2. Qualification et compétences pour la mission			80
2.1 Expériences dans la conduite de mission d'audits des PAR ou dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PAR et PGES :			50
<ul style="list-style-type: none"> - Audits : Nombre d'audits de PAR réalisés au cours des dix dernières années – 30pts (6 pts par audit) - Autres missions (PAR, PGES, EIES): Nombre de missions – 20pts (4 pts par mission réalisée au cours des 10 dernières années) 			
2.2 Expériences dans la conduite de missions sur financement des bailleurs de fonds du Projet (l'AFD, la BAD ou la BM):			30
<ul style="list-style-type: none"> - Audits : Nombre d'audits réalisés au cours des dix dernières années – 20pts (4 pts par audit) - Autres missions (PAR, PGES, EIES) : Nombre de missions – 10pts (2 pts par mission réalisée au cours des 10 dernières années) 			
3. Expérience pertinente sur les pays			10
Expériences en missions relatives à la sauvegarde sociale dans les pays de l'Afrique de l'Ouest – 10 pts (2pts par expérience)			10
Total			100

La note minimale requise pour être éligible est de **70 points /100**.

Les Consultants ayant obtenu la note supérieure ou égale à 70/100 seront classés pour établir la shortliste sur la base de laquelle les consultants retenus seront invités à soumettre leur proposition.

6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs d'IPF » de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016 révisé en novembre 2017 et en août 2018 (« Règlement de Passation des Marchés »), énonçant la politique de la Banque Mondiale sur les conflits d'intérêt.

7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres Consultants pour former une association (joint-venture) pour augmenter leurs chances de qualifications, mais doivent clairement indiquer si l'association est une joint-venture (Groupement) et/ou une sous-traitance.

Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de l'association sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité de l'exécution du contrat s'ils sont retenus.

8. Les Consultants seront sélectionnés conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (« SFQC ») énoncée dans le « Règlement de Passation des Marchés ».

9. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse email : procurement@wappnorthcore.org avec copie à info@wappnorthcore.org.

10. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées par écrit en **langue française**, sous forme électronique (Format PDF) à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée, au plus tard le **18 juillet 2024 à 11 H 00, GMT + 1**. L'objet du courriel doit clairement porter la mention : « Audit PAR-Projet Dorsale Nord »